

09

RAPPORT

OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE MAZELLE ET DE SES ABORDS - DESIGNATION DU LAUREAT ET ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Par délibération du 29 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de concours restreint en vue de l'aménagement de la Place Mazelle et de ses abords.

Le montant total de l'opération est évalué à 6 millions d'euros TTC, dont 5 023 000 euros TTC de travaux.

Une procédure d'appel public à candidature a été lancée en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, à l'issue de la phase de sélection des candidatures, un premier jury s'est tenu le 10 février 2010 et a dressé la liste des 4 équipes de maîtrise d'œuvre qui ont été invitées à participer à ce concours sur les 29 dossiers reçus :

- L'équipe constituée comme suit : **Atelier Ruelle Architecture** – mandataire
- L'équipe constituée comme suit : **Florence Mercier Paysagiste** – mandataire
- L'équipe constituée comme suit : **Cabinet Antoine Garcia-Diaz** – mandataire
- L'équipe constituée comme suit : **Gauthier et Conquet** - mandataire

L'ensemble des candidats admis à concourir a remis une offre anonyme dans le temps imparti, à l'échéance du 23 avril 2010.

La Commission Technique a étudié ces offres, en vue de proposer une analyse comparative à l'attention des membres du jury de sélection du lauréat, qui s'est tenu le 28 mai dernier.

A cette occasion, le jury a présenté un avis motivé concernant chacune des propositions et a procédé à un classement des offres :

- Equipe classée 1^{ère} : **Florence Mercier Paysagiste** (*recueil des documents graphiques en annexe*)
Equipe classée 2^{nde} : **Cabinet Antoine Garcia-Diaz**
Equipe classée 3^{ème} : **Atelier Ruelle Architecture**
Equipe classée 4^{ème} : **Gauthier et Conquet**

En effet, les membres du jury ont apprécié la continuité de traitement de la place, ainsi que la sobriété des matériaux dans le projet de Florence Mercier paysagiste, qui facilite la lisibilité de l'espace et la maintenance des lieux, tout en permettant l'animation de cet espace sur le parvis de 3 000 m².

La place est destinée à accueillir bassins d'eau, îlots plantés, espaces de détente et de loisirs, alors que le dessin des voies au carrefour de la place Mazelle est recomposé en vue d'intégrer le boulevard Maginot au quartier. Les remparts le long de la Seille sont alors l'occasion de concevoir une véritable promenade ouverte sur la Porte des Allemands.

Cet aménagement accorde une place majeure aux cheminements doux en vue d'une intégration facilitée au site environnant.

En conséquence, la motion suivante est soumise au Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : **AMENAGEMENT DE LA PLACE MAZELLE ET DE SES ABORDS - DESIGNATION DU LAUREAT ET ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU la Décision du Conseil Municipal du 29 octobre 2009 relative à la consultation par voie de concours restreint pour l'aménagement de la Place Mazelle et de ses abords ;

VU la sélection de quatre candidats admis à remettre une offre, parmi vingt-neuf concurrents, lors du jury de sélection des candidatures qui s'est tenu le 10 février 2010 ;

VU le Code des Marchés Publics issu du décret du 1^{er} août 2006, n° 2006-975 (pour la phase de consultation, et pour l'exécution du contrat de maîtrise d'œuvre et le lancement des marchés de travaux) ;

VU la proposition de classement des projets faite par le jury qui s'est réuni le vendredi 28 mai 2010, en charge également d'émettre un avis motivé sur les propositions remises par les quatre candidats admis à concourir ;

DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Place Mazelle et de ses abords à l'équipe constituée des cotraitants suivants :

- Florence Mercier Paysagiste, paysagiste, mandataire du groupement
- GA Architecture, architecte
- IOSIS Grand Est, Bureau d'études VRD
- PTV France, Bureau d'études Transports / Circulations

ACCEPTE le taux d'honoraires de 10% proposé par l'équipe, pour un montant estimé à 502 300 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que tous les documents contractuels se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués ;

APPROUVE le versement d'une prime de 25 000 € TTC aux quatre équipes ayant déposé un projet, ce montant étant intégré à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre finalement choisie ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de mise en concurrence des entreprises conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vue de l'exécution desdits travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles se rapportant à la fois aux contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux, et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER